Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 035-243500741-20261002-D_2026_99-DE

N° 2026-99 **02/10/2026**

DECISION PRISE en APPLICATION de l'ARTICLE L 5211-10 du CODE GENERAL des COLLECTIVITES TERRITORIALES

Pôle : Culture
Service : Théâtre
Objet : Demande de subvention auprès du Conseil départemental du Morbihan pour l'année 2027

Le Président de REDON Agglomération,

Après examen des projets et budgets qui seront mis en oeuvre pour la mise en oeuvre du projet artistique et culturel 2027 du Canal Théâtre, le Conseil départemental du Morbihan est sollicité pour le versement d'une subvention (6.000€) au titre de l'exercice 2027.

VU la délibération n°2026_173 du 15 juin 2026 portant délégation du Conseil Communautaire au Président ;

CONSIDERANT que Le Canal, scène conventionnée d'intérêt national, art et création pour le théâtre, mènera sur le territoire différents projets au cours de l'année 2027, notamment :

- Création et diffusion de spectacles
- Actions de territoire
- Actions de sensibilisation, médiation et élargissement des publics.

PAR CES MOTIFS
DECIDE

- **de solliciter le Conseil départemental du Morbihan pour un montant de 6.000 € au titre de l'année 2027 ;**
- **d'inscrire en dépenses et en recettes sur le gestionnaire théâtre le montant de la subvention qui sera accordée**

Jean-Francois MARY

Jean-François MARY
Président

REDON Agglomération Bretagne Sud
3 Charles Sillard
35605 REDON
Tél : 02 99 70 34 34